

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
du jeudi 11 mars 2010 à 18h30
Amphithéâtre – Faculté de Droit d'Epinal

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 11 mars 2010 à 18h30 à l'amphithéâtre de la Faculté de Droit à EPINAL, sur convocation de Monsieur Benoît JOURDAIN, Président du SICOVAD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît JOURDAIN qui procède à l'appel des délégués.

Présents : 34 – L. ADAM, JL. SURGAND, JC COLINMAIRE, P. BERTAUD, P. BERTAUD, M. BISSON, A. COLIN, G. COLNE, A. DEMANGE, C. MATHIEU, F. DIOT, C. FERINA, P. GRIMILLOT, D. GROSJEAN, F. HATIER, D. HATON, JC. HUMBERT, B. JOURDAIN, JP. JOVET, A. LAPOIRIE, G. LEPAUL, P. LETELLIER, M. MANGE, J. MANGEL, D. PAGELOT, JP PERNOT, A. PIERRON, G PIRON, M. RICHARD, O. SACHOT, M ROCKLIN, C THIRIAT, M. THOMAS, M. TISSERANT.

Absents : 33 – T. ABEL, M. ASNARD, O. BARABAN, Y. BASTIEN, V. BAYARD, D. BERNARD, Y. BONJEAN, A. BONNET, R. BONTEMS, J. BRALLET, P. CHOSEROT, S. COSSIN, M. CUNIN, B. DEFRANOUX, M. DELAITE, A. DELONG, L. DURAIN, D. FOMBARON, P. GEORGEL, D. GIACOMETTI, F. GUIDAT, G. HERREYE, N. HUGUENIN, S LALLEMAND, D. LALLEMANT, L. LECLERC, M. LENHART, P. NOEL, B. POIRAT, M. RENARD, L. SABATTIER, C. SCHLACHTER, R. VALENTIN.

Pouvoirs :

Monsieur ABEL donne pouvoir à Monsieur HATON
Monsieur BASTIEN donne pouvoir à Monsieur LEPAUL
Monsieur BONJEAN donne pouvoir à Monsieur DEMANGE
Madame HUGUENIN donne pouvoir à Monsieur DIOT.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Le secrétaire de séance est Monsieur Alain DEMANGE.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 16 décembre 2009

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le procès verbal de la réunion du comité syndical du 16 décembre 2009.

2 - Communications des décisions prises par le Bureau

le 1^{er} février 2010

Le Bureau a décidé d'attribuer le marché de faisabilité pour l'étude préalable à l'instauration d'une redevance incitative sur le territoire du SICOVAD au Bureau d'Etudes INDDIGO, pour un montant de 91 300 € H.T., subventionné par l'ADEME à hauteur de 90 %.

3 – Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président commente la note jointe à la convocation.

1. Les budgets du SICOVAD (rappels)

Depuis 1996, le SICOVAD compte deux budgets :

☞ **Le budget principal** qui regroupe l'ensemble des activités que le SICOVAD exerce au profit des habitants des communes membres.

Ce sont principalement les frais de collecte, les frais de fonctionnement des déchetteries et de la plate forme de compostage, les prestations de la SOVOTOM en matière de transitage, le transport et le traitement des ordures ménagères, les frais administratifs...

Ce budget est financé essentiellement par la T.E.O.M. et les subventions Eco Emballages et depuis 2001, par la redevance spéciale payée par les principaux producteurs de déchets non ménagers (administrations, collèges, lycées, activités industrielles et commerciales...).

Pour des raisons de commodité, les prestations effectuées pour le SIEOM de Bains les Bains (uniquement la collecte) sont intégrées à ce budget.

↳ **Le budget annexe** qui regroupe l'ensemble des activités assurées par le SICOVAD pour le compte de tiers (collectivités, entreprises) et notamment :

- la gestion du transit et du centre d'enfouissement technique de classe 3 de Razimont
- la réception des déchets municipaux
- la location du bâtiment « EDF » à la SGAP et au SMD.

Jusqu'en août 1998, on y trouvait aussi les activités liées à l'usine d'incinération de Rambervillers. On y trouve encore les recettes relatives à l'incinération des déchets ne provenant pas du SMD (reversées en totalité à ce dernier).

Ce budget est uniquement financé par les factures adressées à ces divers « clients ».

Il ne peut juridiquement être déficitaire et équilibré par le budget principal.

2. Les ressources de fonctionnement

En ce qui concerne le budget annexe, les ressources découlent des tarifs votés par le comité syndical et facturés aux clients. Pour 2010, ces tarifs ont été fixés comme suit :

- Reconstitution du tarif 2009 pour les apports de déchets inertes à Razimont, soit 8,55 € H.T/tonne.
- Augmentation de 3,3 % des prix de traitement décidée par le SMD et appliquée sur le prix d'apport des déchets provenant des collectivités et des organismes publics, soit 124,30 € H.T. la tonne (au lieu de 120,45 € HT la tonne).
- Reconstitution du prix de location des bennes métalliques, soit 89,10 € H.T. par mois et hausse de 2,5 % sur le tarif transport et enlèvement, soit 58,00 € H.T./heure (au lieu de 56,60 € H.T. pour 2009).
- Application d'une hausse de 2,5 % sur le tarif d'utilisation du transit, ce qui le porte à 10,25 € H.T. la tonne (au lieu de 10,00 € HT en 2009).

Les frais de transitage sont fixés par le SICOVAD, ce qui permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'amortissement du transit (prix moyen départemental fixé par le SMD pour 2010: 11,50 € TTC et prix facturé par le SICOVAD au SMD : 10,80 € TTC)

Le budget principal est essentiellement financé par la T.E.O.M., les subventions Eco emballages et la redevance spéciale.

Les tarifs 2010 de la redevance spéciale ont été fixés lors du comité syndical du 16 décembre dernier, + 3,3 % par rapport à 2009, ce qui permet d'intégrer la hausse des coûts de traitement fixés par le SMD et celle de nos coûts de collecte (+ 2,5%), tout en maintenant un tarif moindre pour les déchets recyclables. Les tarifs 2010 sont de 25,04 €/m³ pour les déchets non recyclables et de 12,52 €/m³ pour les déchets recyclables.

Le coût cumulé du transit, du transport et du traitement) augmente de 2,8 % par rapport à 2009, avec des évolutions différentes pour chaque poste, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Année 2009	Année 2010	Ecart 2010 / 2009
Transit	11,50 €	11,50 €	0 %
Transport	8,50 €	8,60 €	+ 1,2 %
Traitement	104,10 €	107,50 €	+ 3,3 %
Total	124,10 €	127,60 €	+ 2,8 %

Pour 2010, les coûts de traitement auraient dû augmenter de manière significative :

- une hausse consécutive au traitement des oxydes d'azote de 6,75 €/HT/tonne pour une redevance 2009 de 81,43 €/HT, ce qui représente une hausse de 8,28 %.
- Une augmentation de la TGAP pour l'enfouissement qui passe de 14 €/HT/tonne en 2009 à 17 €/HT/tonne en 2010 (pas de hausse pour la TGAP sur l'incinération qui reste à 4 €/HT la tonne).

Du fait de leur anticipation, la hausse du SMD sur le traitement sera limitée à 3,3 %.

3. Les services à la population en 2010

- Au 1^{er} janvier 2010, 5 nouvelles communes en provenance de l'ex SMDV ont rejoint le SICOVAD : la population du SICOVAD a augmenté de 8 509 habitants, passant de 116 509 habitants à 125 018 habitants. Elles bénéficieront, comme l'ensemble des communes du SICOVAD, d'une collecte sélective en porte à porte à compter du 15 mars 2010.
- Le SICOVAD va acheter une deuxième benne à chargement latéral (livraison fin 2010) ce qui permettra de mettre en place une troisième tournée et portera à 28 000 habitants environ, la population collectée par cet équipement.
- 26 conteneurs à verre commandés en 2009 mais livrés en février 2010 sont actuellement en cours d'installation à EPINAL. Avec cette nouvelle dotation, les spinaliens disposeront d'un site d'apport pour le verre pour 471 habitants alors que la moyenne des autres communes est en moyenne de 1 site pour 308 habitants. 60 autres conteneurs seront inscrits dans le budget 2010. Ils sont destinés au renouvellement des bacs obsolètes et à de nouvelles dotations.
- Les habitants des communes de BELLEFONTAINE, FRIZON, GIRMONT, MAZELEY, NOMEXY et THAON LES VOSGES (pour les habitants qui n'en sont pas encore dotés) pourront demander un bac à ordures ménagères. (à noter : ces bacs sont mis gratuitement à la disposition des usagers mais ils restent la propriété du SICOVAD).

4. Les effectifs

Ils s'élèveront à 109 agents en 2010 contre 97 en 2009. Les raisons essentielles de la hausse du nombre des agents sont :

- l'augmentation de la population collectée avec l'intégration des 6 agents du SMDV
- la création de 6 nouveaux postes
 - un chargé de projet redevance incitative
 - un agent de maîtrise/technicien
 - deux mécaniciens conducteurs
 - deux gardiens de déchetteries -conducteurs (1 pour Epinal et 1 remplaçant)

5. Les investissements

En 2010, les investissements pour le budget principal pourraient être les suivants :

- L'achat et la mise à jour de différents logiciels de gestion (compta et paies), du site internet, du logiciel d'adresses pour 25 000 €.
- L'achat de GPS à installer sur nos camions pour une meilleure optimisation et sécurisation des équipes pour 10 000 €.
- Le renouvellement de deux nouvelles bennes à ordures ménagères pour un montant de 300 000 €.
- L'achat d'un packmat, équipement qui permet de compacter les bennes des déchetteries (tout venant, bois, ferrailles, déchets verts,...) et donc de limiter les rotations de bennes. Les distances parcourues seront également diminuées d'environ 55 000 km par an. Cet équipement pourrait être amorti sur 3 ans. Montant de l'investissement : 95 680 €.
- L'achat d'une nouvelle camionnette en remplacement du camion plateau, pour permettre le nettoyage des conteneurs à verre et la mise en place de bacs pour 40 000 €.
- La dotation de matériel informatique pour 4 500 €.

- L'achat de bennes métalliques « déchetteries » en renouvellement et pour augmenter le nombre de bennes en réserve pour 50 000 €.
- La poursuite de la dotation en bacs à ordures ménagères pour les communes suivantes : Bellefontaine, Frizon, Girmont, Mazeley et Nomexy à laquelle s'ajoutent les dotations courantes, soit près de 5 200 bacs, 227 240 €.
- L'achat de 60 conteneurs à verre pour renouveler ceux qui sont devenus obsolètes (sur un parc total de 458) pour 100 000 €.

Pour le budget annexe, les investissements suivants sont prévus :

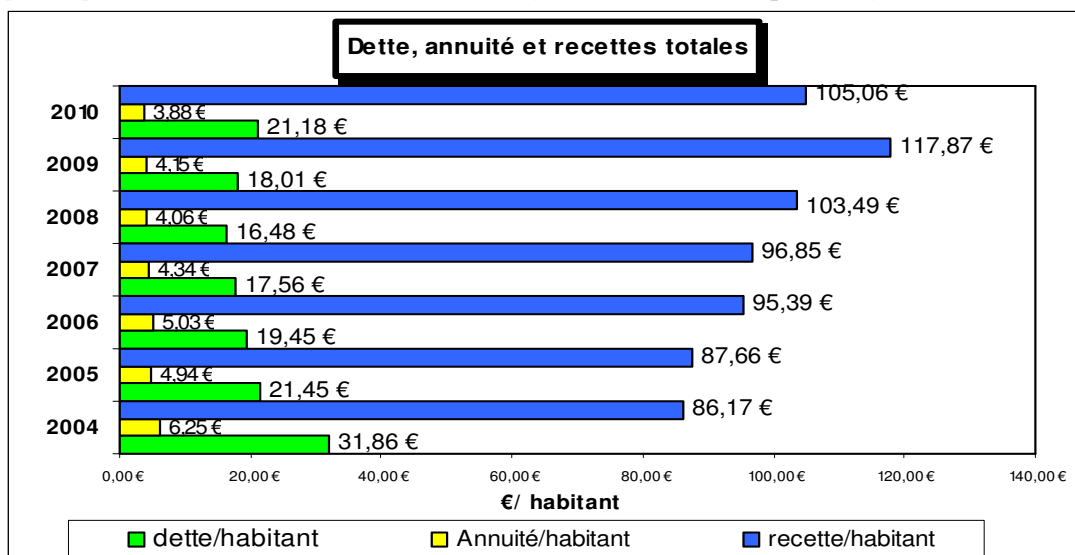
- Divers matériels et travaux pour le transit pour 11 882 €.
- Un complément de 38 304 € pour le renouvellement de la pelle du transit budgétée en 2009 et pour laquelle l'appel d'offres sera lancé en 2010.
- La mise à jour des logiciels de pesage et de gestion des apports pour un montant de 9 000 €.

6. La dette

Au 1er janvier 2009, le montant total de la dette (capital restant dû) s'élève à 2 445 570,62 € pour le budget principal et 202 643,65 € pour le budget annexe, soit 2 648 214,67 € au total. Il s'agit uniquement d'emprunts à taux fixe, taux moyen : 3,68 %.

Ce qui représente 21,18 € par habitant (calculé sur 125 018 habitants), soit 3,17 € de plus qu'en 2009. Pour rappel, en 2004, la dette était de 31,86 €/habitant.

Si nous raisonnons ratio : dette / recettes de fonctionnement plutôt qu'en ratio : dette / habitant, notre dette, au budget principal, représente, 2 mois de recettes réelles de fonctionnement, ce qui reste faible.



7. Etude de faisabilité d'une redevance incitative sur le territoire du SICOVAD

En 2009, le SICOVAD a inscrit une dépense de 110 000 € pour financer une étude de faisabilité sur la mise en place d'une redevance incitative sur son territoire.

Le 1^{er} février 2010, le Bureau a attribué le marché à la société INDDIGO.

L'étude qui durera 7 à 8 mois comportera trois phases:

1. Phase 1 : L'analyse de l'existant : un état zéro complet pour connaître les différentes caractéristiques du service : organisation du SICOVAD, spécificités du territoire, performances de collectes et de tri, les éléments financiers relatifs aux déchets,... (2 mois)
2. Phase 2 : Des propositions de scénarii possibles pour la mise en place de la Redevance Incitative (2,5 mois)
3. Phase 3 : la mise en œuvre du dispositif retenu pour la redevance Incitative (3 mois)

Pendant toute la durée de l'étude, deux niveaux de structures permettront de faire participer au projet les différents acteurs concernés par ce projet. :

1) un comité technique qui réalisera un suivi régulier et la coordination de l'étude.

Sa composition : Y participeront les élus du Bureau, les services du SICOVAD (DGS, directeur technique, responsable administrative et RH, chargé de mission développement durable, communication et sécurité,...) et l'ADEME. Sa composition pourra être élargie à d'autres partenaires concernés par les sujets abordés (SMD,.....)

Son rôle : *informe de l'action et des études menées, donne un avis sur les travaux réalisés*

2) un Comité de Pilotage qui sera chargé de la validation par étape ou phase de l'étude.

Son rôle : *Il propose, il oriente et il permet de valider les différentes phases de l'étude*

Sa composition : *Animé par le bureau d'études, il sera composé des membres élus du comité syndical du SICOVAD.*

La réunion de démarrage aura lieu le 22 mars 2010.

8. La fiscalité

Pour le SICOVAD, le taux de la T.E.O.M. était en 2009 de 10,70 %. Ce taux peut être considéré comme faible, eu égard aux services rendus, comme en atteste le montant moyen de la TEOM prélevé en 2008, 78,56 €/hab./an contre 98 €/hab./an au plan national pour des structures de même population.

Les comparaisons sont toutefois difficiles avec les autres collectivités. Ainsi, rien n'interdit à une commune non membre d'un syndicat intercommunal percevant la T.E.O.M., de financer, par le budget général, une partie de l'activité « déchets ménagers ». L'inverse, par contre, en principe est interdit.

La comparaison avec la plupart des communes vosgiennes ayant institué la T.E.O.M. est presque toujours en faveur de SICOVAD. Certaines communes ont un taux plus faible, mais grâce à un financement avéré du budget général.

Pour 2010, il est à noter que les coûts de transit, transport et de traitement du SMD augmentent de 2,8 % et ceux de la collecte peuvent être estimés à 2,5%.

Pour ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, payée par les contribuables du SICOVAD en 2010 et compte tenu du niveau de l'excédent 2009, il vous sera proposé de reconduire le taux 2009 sur 2010, soit 10,7 %.

Aucune observation n'est soulevée. Le Comité Syndical prend acte de la tenue du DOB.

4 – Adhésion de la Communauté de Communes des Monts de Vologne

Par délibération en date du 1^{er} mars 2010, la communauté de communes des Monts de Vologne (CCMV) a sollicité son adhésion au SICOVAD, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Cette communauté de communes est actuellement composé de 6 communes : Aumontzey (474 habitants), Barbey-Seroux (138 habitants), Champdray (170 habitants), Granges sur Vologne (2 356 habitants), Herpelmont (239 habitants) et Jussarupt (301 habitants). Sa population totale est de 3 678 habitants.

Techniquement, la reprise des collectes ne pose aucun problème particulier puisque le SICOVAD collecte déjà certaines communes de ce secteur : Laveline devant Bruyères et Champ le Duc.

Actuellement, la CCMV gère ses services en régie et les agents, au nombre de 2, ne sont pas affectés en temps complet. Le CCMV est propriétaire d'une benne à ordures ménagères achetée en 2001 et qui affiche 197 000 km (les BOM du même âge au SICOVAD ont le double de kilomètres).

Dans le cadre d'une reprise de la CCMV par le SICOVAD, le montant prévisionnel des recettes s'établit à 236 000 € sur une année pleine (elles ne tiennent pas compte des éventuels assujettis à la redevance spéciale). Le montant prévisionnel des dépenses sur la même période atteint 258 000 €.

Pour réduire cette différence, le SICOVAD a émis le souhait de ne pas reprendre le personnel et de récupérer la benne à ordures ménagères de la CCMV pour 1 euro symbolique.

Monsieur le Président propose d'accepter l'adhésion de la communauté de communes des Monts de Vologne à compter du 1^{er} septembre 2010 et d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention provisoire en attendant l'arrêté d'adhésion de la CCMV au SICOVAD.

A l'unanimité, les délégués acceptent ces propositions.

5 – Mise à disposition de conteneurs et bacs divers pour les associations et les communes organisatrices de manifestations diverses

Pour 2009, le SICOVAD a répondu à 35 demandes aussi diverses que de nombreux vides greniers, des nettoyages de printemps, la foire aux rognons, la foire aux bêtes d'embouche, la foire à la frite, le championnat de France de moto cross, l'évènement vitalsport,....

Une manifestation mobilise le personnel suivant :

- Administratif pour la mise en place du dispositif (réponse à la demande, ordre de service,...)
- Technique
 - Préparation des bacs
 - Livraison des bacs
 - Récupération des bacs
 - Nettoyage des bacs
 - Envoi d'une benne en dehors du circuit habituel pour récupérer les bacs ou un camion pour évacuer les bennes de 30 m3.

Actuellement, ces mises à disposition sont gratuites mais compte tenu des demandes de plus en plus nombreuses chaque année, le bureau, en sa séance du 1^{er} février 2010, a émis un avis favorable à la facturation en appliquant la redevance spéciale (en fonction d'un volume). Les nettoyages de printemps ne seraient pas concernés par cette nouvelle disposition.

Si le demandeur souhaite qu'une collecte spécifique (en dehors des jours de collectes prévus sur la commune) soit mise en place, Monsieur le Président propose de lui appliquer un forfait unique pour l'enlèvement qui serait fixé à 70 €HT.

A l'unanimité, le Comité Syndical valide l'ensemble de ces propositions.

6 – Questions diverses

Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président demande aux Délégués si d'autres points doivent être abordés

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h20.

